

Stratégies multiples pour objectif unique

Simon-Pierre Dinard

Citer ce document / Cite this document :

Dinard Simon-Pierre. Stratégies multiples pour objectif unique. In: La Gazette des archives, n°220, 2010. Les instruments de recherche : évolutions, publics et stratégies. pp. 169-177;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_220_4_4755

Document généré le 15/03/2017

Stratégies multiples pour objectif unique

Simon-Pierre DINARD

Le choix du terme de stratégie, lors de la préparation des RASAD, ne venait pas de moi mais m'a tout de suite séduit. Il traduit une idée qui m'est chère : celle que le travail de classement peut faire l'objet d'une démarche volontaire, qu'il n'est pas une occupation dont la continuité varie en fonction de préoccupations plus importantes. Si le classement est bien le cœur du métier, alors il doit occuper toute sa place.

Ce terme peut paraître néanmoins ambitieux, employé en matière de classement. Bien entendu si l'on imagine un ensemble d'actions coordonnées, d'opérations habiles, de manœuvres en vue d'atteindre un but précis, afin de classer le fonds de la sous-préfecture de Die, cela semble un peu pompeux. J'entends le terme de stratégie au sens de manière d'organiser, de structurer un travail, de coordonner une série d'actions, un ensemble de conduites en fonction d'un résultat. L'objectif à atteindre s'avère être simplement de communiquer l'ensemble des fonds conservés, pour autant que ces fonds soient communicables et en bon état. Quoiqu'il en soit, même incommunicables, ils doivent être correctement décrits et les lecteurs comme le service doivent en connaître l'existence, c'est évident.

Enfin, le pluriel employé est signe du foisonnement des modes de traitement employés en cinq ans aux Archives départementales de la Drôme : agents à temps plein, stagiaires, groupes de travail, bénévoles, transformation des bordereaux de versement en véritables instruments de recherche, recours à des prestations simples de rétroconversion en XML ou plus complexes de classement et reprise d'inventaire. Rien d'extraordinaire ni d'original mais un vaste échantillon destiné à avoir une vue d'ensemble afin de déterminer la méthode à adopter pour traiter l'arriéré. Il ne s'agit pas d'un simple retard, qui pourrait être résorbé par des moyens supplémentaires en temps et/ou en personnel. L'arriéré en matière de traitement est un décalage entre le niveau de

qualité d'un instrument de recherche, qui peut être pratiquement inexistant pour les fonds en vrac, et le niveau auquel on est en droit de s'attendre, compte tenu des exigences actuelles. L'arriéré n'est pas défini dans les glossaires, il fait l'objet d'une « gestion » dans la *Pratique archivistique française*. S'il n'est pas défini, son existence est avérée : « l'arriéré existe. Il en existe même beaucoup¹. » Retard consacré, officiel, devenu invisible, il est primordial en tout cas d'arrêter sa formation. Cet objectif est rapidement atteint en matière d'archives publiques par la mise en place des techniques actuelles de collecte. Dans la Drôme, la politique de collecte est suivie par des cadres attentifs à ne prendre en charge que des archives historiques dans les dépôts. Le travail d'élaboration du bordereau de versement se fait en collaboration avec le service versant ; à terme, il pourrait se faire directement sous format XML et être intégré, après validation, dans la base de données des Archives. Le bordereau de versement, décrivant des archives historiques, devient un instrument de recherche à part entière.

Mon prédécesseur, Jacques de Font-Réaulx, écrivait avoir passé des heures à maudire le classement, « père des pires erreurs ». Ses malédictions s'adressaient principalement au travail de « dissociation » des fonds modernes effectué lors de la mise en place du cadre de classement de 1841. Le classement qu'il entreprenait alors consistait à reprendre le travail précédent en sens inverse. Il est vrai qu'il n'y a pas plus fastidieux que de reprendre un travail préexistant. Je crois donc plus raisonnable d'envisager le classement comme une adaptation du degré de description aux contraintes de temps pour une mise à disposition du public rapide et correcte scientifiquement. Tout instrument de recherche, il faut l'admettre modestement, reste perfectible. Mais la contrainte de la publication papier n'existant plus, la souplesse des instruments de recherche permettra des reprises futures plus précises encore, ce qui satisfera d'autant mieux le public. On pourrait voir ainsi le classement comme une descente progressive du degré de description au plus près du document, l'analyse finissant presque par se substituer à l'original.

Avant d'en arriver là, pour frustrant que cela puisse être, il faut mettre le curseur plus haut. La Drôme n'était pas pourvue d'un guide d'archives publié, même s'il a été esquissé. La première démarche aurait pu être d'élaborer un état général des fonds. Plusieurs contraintes, dont notamment le rapport d'activité, le récolement ou encore l'organisation de consultations pour le programme de

¹ COLLIN (Hubert), « Programmation des classements et mise en œuvre des instruments de recherche, le fruit d'une expérience », *Pratique archivistique française*, Paris, Archives nationales, 1993, p. 191.

numérisation-microfilmage, ont fait écarter cette solution dans l'immédiat et à présent encore. *La Pratique archivistique française* décrivait trois attitudes face au traitement de l'arriéré : le flegme teinté de fatalisme, le blocage à la limite pathologique (« éliminations drastiques et refus des fonds nouveaux »¹) ou une programmation rationnelle du traitement des urgences. Dans l'*Abrégé d'archivistique*, il est suggéré d'inscrire cette programmation dans un projet de service. Or, ce dernier était précisément fortement demandé lors de mon arrivée en 2004. C'était d'ailleurs la seule demande et, en l'absence de commande politique ou de réclamations du public, l'évaluation du besoin a été purement technique.

Évaluer le besoin

Le besoin n'était donc pas clairement exprimé, ce qui est souvent le cas en matière de classement. Il faut reconnaître également que l'on prend rarement le temps de sonder les intérêts du public, auquel *La Pratique archivistique française* préfère les conseils de l'Inspection, car « les usagers ne sont nullement les conseillers les plus éclairés, chacun d'entre eux ayant tendance à privilégier les sujets qui les intéressent personnellement »². Il est probable que si les versements des registres d'état civil se faisaient dans un état de classement interdisant dans un délai raisonnable leur communication au public, l'attente de ce dernier finirait bien par trouver une expression politique. Pas de pression politique, pas de besoin fondamental, libre jeu aux techniciens ! Deux outils vont alors être utilisés pour tenter d'évaluer les besoins : l'enquête statistique annuelle et le récolement.

En mai 2004, j'avais demandé que l'évaluation des fonds classés soit faite d'après les instruments de recherche publiés : le total était alors de 3 731,86 ml, soit près de 13,5 % des fonds conservés. Mais par la suite, au fur et à mesure de la connaissance des fonds, je me suis aperçu de nombreuses faiblesses. Par exemple, pour la série A, on donnait 4,51 ml classés ; or, l'instrument de recherche publié ne décrit que sept articles soit 0,35 ml. Dans l'autre sens, les classeurs des archives notariales étaient comptabilisés dans les instruments de recherche provisoires, ce qui est juste *stricto sensu*, mais l'analyse qui y est

¹ *Op. cit.*, p. 191.

² *Op. cit.*, p. 193.

donnée est correcte : elle peut être encodée sans recourir à l'original, ce qui aurait permis de rajouter 1 711,25 ml aux instruments de recherche définitifs. Faute de temps, les données concernant les séries U, X, Y, et E dépôt ne sont pas prises en compte. Quant à la série V, elle a beau avoir été publiée, elle compte environ 80 sous-séries et mériterait un reclassement complet, avec reprise des analyses d'après les documents eux-mêmes. En critiquant aujourd'hui cette évaluation, en la pondérant d'après les éléments énoncés précédemment, j'arrive à un taux de 19,8 %.

Comme on vient de le voir, cette évaluation, même pondérée, est peu satisfaisante. Il est nécessaire de s'entendre au préalable sur ce qu'est un instrument de recherche définitif, le critère de la publication s'avérant finalement peu pertinent. Mais, même s'ils ne sont pas publiés, certains instruments de recherche, lorsqu'ils sont confrontés aux fonds qu'ils sont censés décrire, révèlent encore bien des surprises. La démarche de récolement s'impose alors d'elle-même. La colonne « état de classement » a fait l'objet de consignes précises quant au sens à assigner aux lettres A, B et C, mais si les deux extrêmes sont relativement faciles à identifier, entre l'instrument de recherche publié aux normes et le vrac, la moyenne, l'instrument de recherche passable, laisse quand même place à la subjectivité. La durée d'exécution (2 ans), trop longue, doit également être prise en compte dans les résultats. Néanmoins, sur 25 010 ml (la différence avec les 28 922 ml conservés en 2007 s'explique par la bibliothèque, les périodiques, le JO, etc.), 2 382 ml sont dans un état C (9,5%), 16 468, dans un état B (65,8%), 6 158, dans un état A (24,7%).

On peut se réjouir tout de même que près d'un quart des fonds soit répertorié de façon satisfaisante. Pour le reste, soit il faut reprendre le travail à zéro, soit les instruments de recherche disponibles sont largement perfectibles. Avec les précautions usuelles à prendre avec ce type d'évaluation, il est possible toutefois de programmer des travaux de classement d'importance. Et de se rassurer aussi. Si l'on prend les évaluations du groupe de travail de l'AAF « Chiffrer les archives » (1 ml/agent/jour pour les fonds modernes), les fonds dans un état C peuvent faire l'objet d'un traitement par quatre vacations de trois ans chacune (en comptant une année à 200 jours effectués). Évidemment, l'impact financier pour la collectivité n'est pas négligeable mais, sur le papier, c'est possible. Cependant, lorsque l'on regarde de plus près et que l'on sait que la série G dans son intégralité (environ 143 ml) est dans un état de classement C, le mètre linéaire apparaît comme un indicateur trop simple, voire simpliste.

Pour les fonds dans un état B, la situation est plus délicate. L'ampleur de la tâche mérite d'être supportée en interne dans la mesure du possible car il s'agit d'établir un état des versements par grands secteurs administratifs pour l'essentiel. Toujours d'après les critères du même groupe de travail (1,5 ml/agent/jour pour les fonds contemporains), une équipe de dix personnes devrait y parvenir en cinq ans et demi. Pour autant qu'elle s'y consacre tous les jours, toute l'année, etc. La difficulté en outre avec le classement, c'est qu'il y a souvent des surprises, et, comme on l'a dit, le mètre linéaire est un indicateur à pondérer. Quoiqu'il en soit, le récolement est un outil primordial, fournissant des renseignements essentiels pour dégager de grandes lignes. Les fonds en situation de classement B ou C révèlent les difficultés d'accès aux archives publiques contemporaines dans la Drôme, le tri à y effectuer, les reclassements en séries modernes à faire, etc. Ce dernier point surtout est à retenir car le traitement du W n'est pas uniquement du traitement d'archives contemporaines, et des archives modernes s'y trouvent encore. Même chose pour le traitement des séries modernes puisque de nombreux documents en relevant doivent être récupérés en série W. La publication sous forme électronique permet de ne pas bloquer plus longtemps des travaux achevés : les sous-séries 2 et 3 M ont ainsi pu être publiées électroniquement sur le site des Archives.

À partir du récolement, d'autres évaluations ont pu être menées, comme le taux de traitement de la série J. Ainsi, sur 2 526 ml conservés, 61,5 % ne sont pas traités. Il s'agit souvent de fonds d'entreprises ou de liquidateurs judiciaires, devant faire l'objet d'une évaluation avant sélection. Le récolement faisait ressortir, avec d'autres éléments, l'urgence de la mise en place d'une politique de collecte rationnelle : cela a été fait pour les archives publiques, c'est toujours en cours pour les archives privées. Le récolement était tellement important pour les projets à venir que l'on aurait peut-être pu envisager une fermeture du service ou, en tout cas, un mode de fonctionnement permettant d'y travailler en priorité absolue pendant cinq ou six mois. Le récolement ne donne évidemment pas d'information sur les moyens à mettre en œuvre. En 1993, l'auteur de *La Pratique archivistique française* pouvait dire : « il ne faut pas perdre de vue le fait qu'avec la décentralisation on peut facilement recruter des agents ayant une formation universitaire qui se trouveront à même de travailler correctement après un apprentissage raisonnable. Un archiviste paléographe n'est pas absolument nécessaire pour tous les travaux de spécialité¹. » C'était là régler un peu péremptoirement la question des moyens humains pour s'attacher exclusivement à la programmation du traitement des fonds clos.

¹ *Op. cit.*, p. 194.

Avec le temps, le panel des modes d'intervention s'est étoffé et diversifié, heureusement, car les recrutements ne se font plus aussi « facilement » qu'en 1993. Face à la masse de l'arriéré, il faut d'abord maîtriser le flux des entrées pour ne plus l'accroître (mise en place de la collecte), puis évaluer les différents niveaux de besoins afin d'adopter un mode de traitement adéquat. Enfin, il faut commencer.

Modes d'intervention

En interne

Tout d'abord, le service disposait d'agents affectés en permanence en salle de tri, la réorganisation de 2004 avait même permis d'officialiser un pôle Classement. Cependant, le résultat était loin des indicateurs avancés par le groupe « Chiffrer les archives » vus plus haut (hors conditionnement, il s'agit des tâches de tri, classement, description et indexation). Le travail de classement est d'ailleurs difficile à maintenir de façon continue et les agents demandaient de la polyvalence. Des classements entrepris depuis trop longtemps (la série M depuis 1978) avaient émoussé la motivation. Mais la publication papier restant l'objectif idéal à atteindre, quel que soit le fonds, les cotations et re-cotations des répertoires numériques détaillés se succédaient pour tenter d'atteindre la perfection. Cela prenait en tout cas un temps considérable. Et, en dehors des techniciens, l'activité de classement n'était pas lisible pour nos interlocuteurs. Malgré ces inconvénients, la présence d'agents affectés au classement à temps « principal », plutôt que plein, peut être utile pour les entrées d'archives privées afin d'établir rapidement les éléments permettant d'assurer le statut du fonds.

Dans le cadre du projet de service présenté en 2006, figurait un groupe de travail consacré au traitement de la série S. Ce groupe, formé de dix personnes, se réunit une demi-journée chaque semaine et la consacre aux 134 sous-séries de la série S (100 ml). Débuté en avril 2007, le travail de classement est parvenu à identifier 74 ml (janvier 2010) et à éliminer 286 ml dans les versements entrés, sachant qu'il faudra également réintégrer des documents identifiés en série W et qu'il y avait également à traiter 83 ml récupérés dans les subdivisions. L'émulation dans le groupe permet d'avancer plus vite, par binômes, en coordination avec le chef de projet qui assure l'harmonisation des

analyses et la formation des sous-séries réglementaires. Mais la régularité doit être maintenue de façon vigilante car il faut tenir sur la distance. Ce travail, portant sur des archives techniques, peut faire l'objet de valorisation relativement facilement. Une exposition a ainsi été réalisée (« Sur la route des Goulets, un défi drômois »), en lien avec l'inauguration du tunnel des Grands Goulets par le Département en 2008. Elle a permis de présenter des plans du XIX^e siècle inédits car difficilement repérables dans la masse des fonds W.

Le recours aux stagiaires, par le temps d'encadrement de ceux-ci par leurs maîtres de stage, peut être présenté dans les modes de traitement utilisés en interne. Une stagiaire a permis de classer en 2005 plusieurs fonds relatifs à la Seconde Guerre mondiale, archives publiques et fonds de résistants, soit environ 10,3 ml en trois mois ; un instrument de recherche a été publié en 2006 et présenté lors d'une journée de sensibilisation des propriétaires d'archives privées liées à la Résistance et à la déportation. Une autre a classé la police administrative dans la sous-série 4 M, soit 8 ml en trois mois. Les stagiaires font d'autant plus sentir les besoins en personnel qualifié. Ces apports temporaires sont quand même grandement appréciables, même si le résultat n'est pas spectaculaire. Le service n'est cependant pas passé à une politique systématique de proposition annuelle de stages.

En externe

En 2004, devait commencer aux Archives départementales un programme de numérisation-microfilmage, doté d'une autorisation d'engagement importante votée en 2003 (400 000 € sur trois ans) et prévoyant notamment une prestation d'encodage d'instruments de recherche, soit environ 7 000 pages. La prestation s'est déroulée sur deux ans, à partir d'octobre 2005. Au total, 507 instruments de recherche ont été encodés (6 724 pages). Le lancement de la consultation a pris un peu de retard car il fallait réunir les instruments de recherche suffisamment aux normes pour être encodés sans avoir recours aux documents originaux. Il fallait également se former pour qu'une équipe (quatre cadres) puisse suivre le travail du prestataire, et enfin les Archives départementales devaient s'équiper d'un site Internet capable d'exploiter les fichiers XML, ce qui fut fait en juin 2008. Il reste aujourd'hui encore une trentaine d'instruments de recherche à valider et à intégrer dans la base de données des Archives départementales. Mais cette prestation a été un élément moteur durant ces cinq dernières années et à présent, les Archives départementales disposent d'un capital important de compétences dans le domaine de l'EAD.

Avec le même prestataire a été tentée une autre expérience, plus complète que la rétroconversion d'instruments de recherche décrite précédemment. Le critère de sélection des instruments de recherche à rétroconvertir avait été l'adéquation à la norme ISAD(G) et une certaine structuration, en tout cas, un degré de précision évitant au prestataire de nous demander la consultation de l'article analysé. Pour la série N retenue, l'instrument de recherche comprenait des imprécisions qu'il convenait de dissiper en traitant les documents eux-mêmes. En tout, 78 ml ont été traités. La validation est en cours d'achèvement avant la livraison du fichier XML et d'un exemplaire papier. Les impressions sur papier ne sont d'ailleurs pas abandonnées mais sont réservées à la salle de lecture. Pour le moment, la solution employée pour notre base de données ne permet pas l'édition d'instruments de recherche par fonds mais ce souci devrait être réglé rapidement afin que l'internaute puisse imprimer ou télécharger « son » inventaire.

Enfin, pour l'anecdote, je citerai un exemple de classement bénévole, un professeur m'ayant apporté un jour l'instrument de recherche d'un fonds qu'il avait analysé. Il y manque un plan de classement mais les analyses sont faites pièce à pièce et maintenant qu'il a été saisi et converti au format Excel, il peut faire l'objet d'un classement définitif. Comme il s'agit d'un fonds de famille, avec de nombreuses pièces médiévales, les compétences de ce professeur étaient les bienvenues. Par contre, son travail aurait mérité d'être suivi par un archiviste afin de respecter les normes de description archivistique. Ce type de partenariat est intéressant à condition de s'entendre sur le mode de description dès le départ et de suivre régulièrement l'avancement du travail.

Conclusion

Des contraintes de différents ordres nous ont offert l'opportunité d'expérimenter, souvent simultanément, tous les modes de traitement des fonds d'archives. Loin d'être idéologique, le recours à des prestations s'est fait par la force des choses, même s'il n'est pas évident d'externaliser le « cœur » du métier d'archiviste. Tous les outils sont désormais en main, il ne reste plus qu'à continuer et intensifier le traitement de l'arriéré. Les technologies de l'information et de la communication et les normes archivistiques actuelles offrent l'avantage d'une souplesse dans l'interrogation comme dans la restitution. La constitution d'une base de données des fonds départementaux

paraît réalisable : des cotes liées à des analyses, le tout structuré et constituant un fonds, la base de l'archivistique ! À partir du moment où chaque article est analysé, l'interrogation de la base peut se faire simplement par un moteur de recherche pour obtenir une liste de résultats (présentés ou non dans leur contexte), ou en déployant l'arborescence du fonds considéré, ou encore en suivant les suggestions de l'archiviste, qui aura confectionné un guide thématique, une sorte de « panier », interrogeable dans un entrepôt OAI¹.

Comme le disait Marc Bloch : « on ne saurait décemment créer, pour l'instruction des élèves stratèges, de vrais champs de bataille où des soldats de chair et d'os lutteraient et s'entretueraient réellement ; l'expérimentation là est impossible ; alors on s'est tourné vers le passé ; l'art de la guerre s'apprend dans l'étude des guerres d'autrefois². » Puisque l'on parlait de stratégie en introduction, la métaphore militaire me semble intéressante. Le questionnement est le suivant : les expériences menées sont-elles reproductibles ? Ou doit-on corriger le tir ? Sans indicateur sur les travaux de classement, le risque est d'errer et de se décourager. Les échecs sont aussi intéressants que les succès, pour autant que l'on dispose des éléments pour les analyser. L'essentiel est donc finalement autant le résultat que la méthode, dans un laps de temps maîtrisé. En concentrant sur l'activité de classement les mêmes efforts d'évaluation et de suivi que les autres secteurs objets des techniques managériales, elle retrouve une dynamique qui en fait le moteur du service, fournissant sujets d'expositions, pointant les lacunes de la collecte. Elle se retrouve à nouveau à sa place, au cœur du métier.

Simon-Pierre DINARD
Conservateur du patrimoine
Directeur des Archives départementales de la Drôme (2004-2010)
dinardsp@yahoo.fr

¹ L'*Open Archives Initiative* (initiative pour des archives ouvertes), généralement abrégée en OAI, est un projet visant à faciliter l'échange et la valorisation d'archives numériques (ndlr).

² BLOCH (Marc), « Une nouvelle histoire universelle : H. G. Wells historien », *L'Histoire, la Guerre, la Résistance*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2006, p. 326.